

Royaume du Maroc



Chef du Gouvernement

Agence Marocaine de Sûreté
et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques

AMSSNuR



امسنور
AMSSNuR

RAPPORT ANNUEL 2017

Royaume du Maroc



Chef du Gouvernement

Agence Marocaine de Sûreté
et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques

AMSSNuR

RAPPORT ANNUEL

2017



امسنور
AMSSNuR



Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu le Glorifie

Sommaire

Mot du Directeur Général.....	6
Fiche Signalétique.....	8
Engagements internationaux du Royaume du Maroc en matière de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques et de Non-Prolifération.....	10
AMSSNuR : Mission, Vision, Fonctions et Plan stratégique 2017-2021	10
Aperçu sur le secteur nucléaire et radiologique au Maroc.....	12
Cadre législatif et réglementaire de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques	13
Programme Métiers.....	15
1- Mise à niveau du cadre réglementaire de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques	16
2- Inventaire des sources de rayonnements ionisants (SRI)	18
3- Système d'autorisation et d'inspection.....	19
Programme d'Appui à L'Etat	25
1- Initiative Globale de Lutte Contre le Terrorisme Nucléaire	26
2- Plan national d'intervention en cas de situation d'urgence radiologique ou nucléaire	27
3- Mise en œuvre du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires	28
4- Politique et stratégie nationales de la sûreté nucléaire et de la gestion des déchets radioactifs	28
Programme d'Accompagnement.....	31
1- Information et communication	32
2- Coopération et veille	32
3- Stratégie de formation en radioprotection	35
Programme Support.....	37
1- Mise en place des outils de gestion.....	38
2- Système d'information	40
3- Développement de la gestion des ressources humaines.....	40
4- Mise en place des pratiques de bonne gouvernance.....	42
5- Développement des ressources propres	42
Annexes.....	45
Liste des abréviations	46
Départements et organismes membres du CCR	47
Evénements organisés en 2017	48



Mot du Directeur Général

Dès ma nomination en 2016 à la tête d'AMSSNuR par Sa Majesté le Roi, que Dieu Le Glorifie et L'Assiste, j'ai œuvré à poser les fondations d'édification de cette importante Agence, en mettant au service de mon pays toute l'expérience professionnelle accumulée, pendant environ trois décennies, à l'Agence Internationale de l'Energie Atomique 'AIEA' à Vienne.

Motivé et honoré par la confiance Royale, et veillant à être à la hauteur des ambitions et des attentes de mon pays, je me suis attelé, dans un premier temps, à l'élaboration d'une vision et d'un plan stratégique pour 2017/2021, en conformité avec la mission assignée à AMSSNuR par la loi n° 142-12.

Ce plan stratégique 2017/2021, approuvé par le Conseil d'Administration d'AMSSNuR lors de sa première réunion tenue le 16 septembre 2016, s'articule autour des sept axes convergents suivants :

- 1.** Le maintien et le développement des capacités nationales dans le domaine de la Sûreté et de la Sécurité Nucléaires et Radiologiques 'SSNR' ;
- 2.** Le renforcement du niveau de sûreté et de sécurité de l'ensemble des activités et installations mettant en jeu des sources de rayonnements ionisants ;
- 3.** La mise à niveau du cadre réglementaire national de SSNR et des garanties nucléaires ;
- 4.** La contribution à la mise en place d'un régime de sécurité nucléaire et du plan national d'intervention en situations d'urgence nucléaire ou radiologique ;
- 5.** La veille internationale dans les domaines de compétence d'AMSSNuR ;
- 6.** La mise en place d'une politique de communication transparente et fiable ;
- 7.** Le renforcement de la coopération régionale et internationale.

Un premier bilan de démarrage de ce plan, pour les exercices 2016/2017, accompagné du plan d'action annuel 2018, a reçu l'appréciation positive du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 3 octobre 2017.

Ce rapport dresse le bilan des activités 2017, marqué, essentiellement, par quatre faits majeurs, à savoir :

- Le lancement de la stratégie de mise à niveau du cadre réglementaire ;
- La prise de mesures immédiates pour le renforcement de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques des installations et activités mettant en jeu des sources de rayonnements ionisants ;
- Le renforcement du positionnement d'AMSSNuR au plan régional et international ; et
- L'adoption d'une démarche méthodique et efficiente de bonne gouvernance.

Concernant le premier chantier de mise à niveau du cadre réglementaire de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques, nous avons concentré nos efforts sur la mise en œuvre d'une approche concertée et participative impliquant toutes les parties nationales concernées, publiques et privées (ministères, organismes publics, associations professionnelles, ...).

A l'issue de cette première année, les résultats sont très encourageants en termes de production et de qualité des projets de textes élaborés.

En ce qui concerne le renforcement de la sûreté et de la sécurité sur le territoire national, dès l'entrée en service d'AMSSNuR le 26 octobre 2016, nous avons pris des mesures d'optimisation des délais d'instruction des dossiers de demande d'autorisation (communication de proximité, écoute et mise à disposition progressive des démarches administratives sur le web).

Ainsi, la première mesure a consisté en la réduction du délai moyen de traitement des dossiers (de 15 à 21 jours), bien en deçà des délais réglementaires fixés par la loi (de 60 à 180 jours), ce qui a permis de délivrer 810 autorisations aux opérateurs utilisant des sources de rayonnements ionisants (SRI) en 2017.

Cette nette amélioration de la performance par rapport aux années précédentes indique une réelle croissance du taux d'utilisation des SRI dans les secteurs socio-économiques, notamment dans les secteurs médical et industriel.

La deuxième mesure qu'AMSSNuR a prise en matière de gestion efficiente des opérations de contrôle réglementaires des utilisateurs des SRI sur le terrain, a été la mise en place d'un

programme pluriannuel d'inspections intensif et ciblé, dont les objectifs prévus pour 2017 ont été dépassés de 19 %.

Les opérations d'inspection en 2017 ont concerné 126 établissements dans dix régions du Royaume, caractérisées par une démarche d'accompagnement des utilisateurs, pour l'amélioration de la sûreté et de la sécurité radiologiques et nucléaires des applications des SRI au profit des citoyens.

Dans ce cadre, nous soulignons, la participation de centaines d'opérateurs des SRI aux différentes journées d'information organisées par l'Agence dans les principales villes du pays.

En outre, dans le cadre de son ouverture à l'international et afin d'observer une veille permanente dans ses domaines de compétence, AMSSNuR a établi des relations de partenariat privilégiées avec l'AIEA.

Cette institution onusienne constitue, pour nous, un partenaire de haute importance pour le développement de nos activités, notamment à travers la formation de notre personnel, le soutien technique et la fourniture d'équipements et de services d'experts.

Cette coopération s'est considérablement renforcée à la suite de ma nomination, en mai 2017, en tant que président du 'Steering Committee' du Programme international 'Global Nuclear Safety and Security Network GNSSN' regroupant des Etats membres de l'AIEA.

Concernant l'Afrique, nos actions de coopération en matière de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques s'inscrivent dans le sillage de la politique nationale de coopération sud-sud voulue par sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le Glorifie,

Ainsi, en partenariat avec l'AIEA, AMSSNuR a organisé 13 ateliers et conférences régionaux et internationaux, ayant accueilli plus de 100 participants africains en 2017, avec pour objet le développement des capacités nationales des autorités réglementaires similaires de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques.

Sur le plan de la coopération bilatérale, AMSSNuR a signé deux accords d'entente avec les Autorités de Sûreté Nucléaire Américaine et Hongroise et a programmé la signature de cinq autres accords. Ces accords et ceux qui sont en cours de finalisation avec des autorités similaires en Chine, Espagne, France, Allemagne, Russie et au Canada, viendront consolider le portefeuille de partenariat initié par AMSSNuR, notamment avec l'Union Européenne depuis 2017.

Par ailleurs, la spécificité de la mission confiée à AMSSNuR exige la formation progressive d'un

capital humain doté de compétences spécialisées et d'une éthique professionnelle en rapport avec les fonctions réglementaires à accomplir en toute indépendance vis-à-vis des opérateurs.

Dans ce cadre, AMSSNuR concrétise son plan de recrutement d'une centaine de cadres et techniciens à l'horizon 2021, dont une 42 sont déjà en exercice à fin 2017.

Enfin, c'est un honneur et un plaisir pour moi de mettre entre vos mains ce bilan d'activités de 2017, structuré en trois parties :

Après l'introduction qui expose les faits saillants de 2017, la première partie présente les caractéristiques spécifiques d'AMSSNuR (effectifs, activités, programmes, projets, partenariats au niveau national et international et les progrès réalisés au cours de cette année comparativement aux engagements à l'horizon 2021).

La deuxième partie présente le cadre réglementaire de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques en vigueur ou en préparation ainsi que la liste des engagements internationaux du Royaume en la matière.

Enfin, la troisième partie affiche les réalisations d'AMSSNuR au titre de l'exercice 2017 par type de programme : métiers, appui à l'Etat, accompagnement et support.

Avant de terminer, j'ai le plaisir d'exprimer mes plus vifs remerciements à Monsieur le Chef du Gouvernement - Président du Conseil d'Administration d'AMSSNuR pour l'intérêt et l'attention particulière qu'il accorde à notre Agence et au développement de ses actions. Je remercie, également, tous les membres du Conseil d'Administration et en particulier Messieurs les ministres pour l'accompagnement et le soutien continus fournis par leurs départements permettant à AMSSNuR d'atteindre les objectifs escomptés.

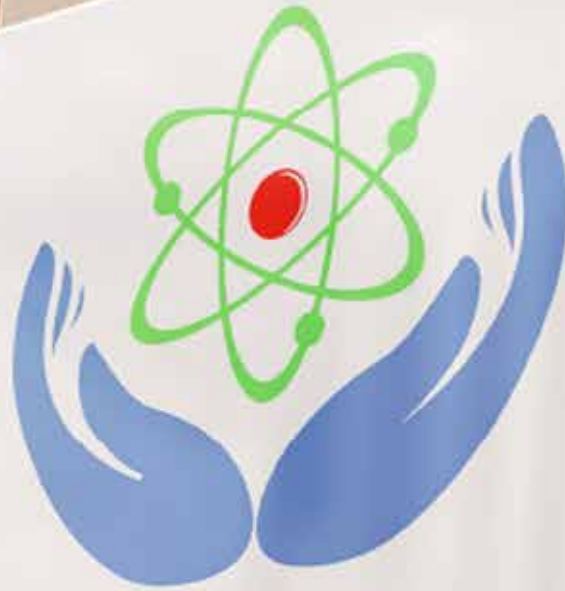
Dr. Khammar MRABIT
Directeur Général



FICHE SIGNALÉTIQUE



Nom	Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR).
Loi de création	Loi n° 142-12 du 26 octobre 2014, relative à la Sûreté et la Sécurité Nucléaires et Radiologiques et à la création de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques.
Décret d'application	Décret n° 2.15.557 du 16 octobre 2015.
Date d'entrée en service	Le 26 octobre 2016.
Organe de gestion	Conseil d'Administration présidé par le Chef du Gouvernement, composé de : <ul style="list-style-type: none">- Ministre chargé de l'Intérieur ;- Ministre chargé des Affaires Etrangères et de la Coopération ;- Secrétaire Général du Gouvernement ;- Ministre chargé de l'Economie et des Finances ;- Ministre chargé de l'Agriculture ;- Ministre chargé de l'Education Nationale, de la formation Professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique ;- Ministre chargé de l'Equipement et du Transport ;- Ministre chargé du Commerce et de l'Industrie ;- Ministre chargé de la Santé ;- Ministre chargé de l'Energie, des Mines et du Développement Durable ;- Ministre délégué chargé de l'Administration de la Défense Nationale ;- Cinq personnalités reconnues pour leur compétence scientifique, technique et juridique dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques nommés par le Chef du Gouvernement.
Effectif au 31/12/2017	42 employés.
Adresse & Coordonnées	7, Angle Rues Moulay Hfid & Abou Jaad, Hassan, Rabat- Maroc. Email : contact@amssnur.org.ma Téléphone : +212 5 37 73 71 16 Fax : +212 5 37 68 87 37 Site Web : www.amsnur.org.ma



AMSSNuR
AMSSNuR
AMSSNuR

www.amssnur.org.ma

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DU ROYAUME DU MAROC EN MATIÈRE DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ NUCLÉAIRES ET RADIOLOGIQUES ET DE NON-PROLIFÉRATION

- Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (T.N.P) ;
- Application des garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires;
- Protocole Additionnel ;
- Accord sur les privilèges et immunités de l'AIEA ;
- Convention sur la notification rapide d'un accident radiologique ou nucléaire ;
- Convention sur l'assistance en cas d'accident radiologique ou nucléaire ;
- Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs ;
- Convention sur la protection physique des matières nucléaires ;
- Amendement de la convention sur la protection physique des matières nucléaires ;
- Convention sur la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires ;
- Protocole commun relatif à l'application de la Convention de Vienne et la Convention de Paris ;
- Protocole modifiant la Convention de Vienne sur la responsabilité civile pour les dommages nucléaires;
- Convention sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires ;
- Accord complémentaire révisé concernant la fourniture d'assistance technique par l'AIEA (RSA) ;
- Accord régional de coopération africaine pour la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (AFRA) - Troisième Extension ;
- Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et guide supplémentaire sur l'import et l'export des sources radioactives.

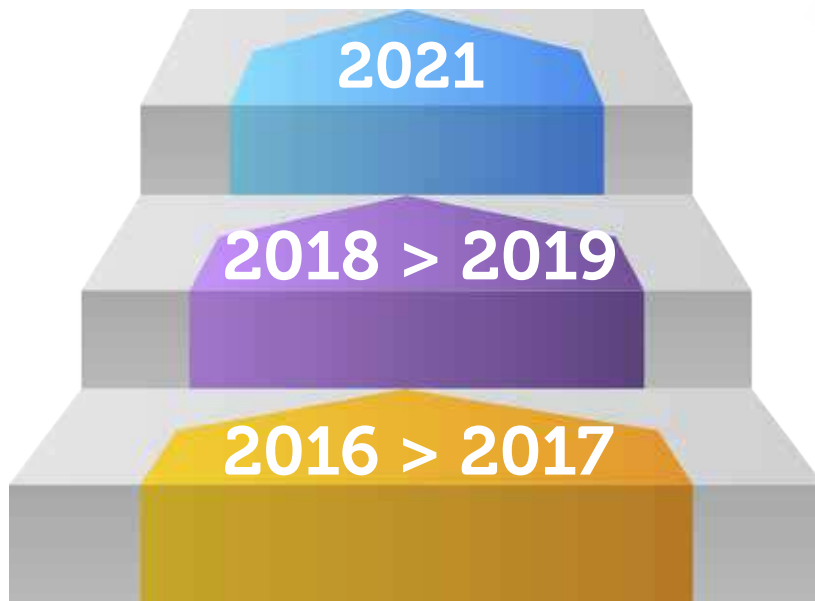
AMSSNuR : Mission, Vision, Fonctions et Plan stratégique 2017-2021

Mission

AMSSNuR a pour mission principale d'assurer la conformité de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques, des activités et installations mettant en jeu des sources de rayonnements ionisants, aux dispositions de la loi n° 142-12 et la réglementation y afférente.

Vision

Défis vs Opportunités



* Être un organisme Réglementaire Indépendant, Efficace, Crédible et Transparent.

* Gagner en légitimité en impliquant les opérateurs et en développant la coopération régionale et la communication.

* Réussir la transition.

Développement d'AMSSNuR

Fonctions

01

Législation et réglementation

- Proposer des textes législatifs et réglementaires dans les domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques à soumettre à l'approbation du Gouvernement;
- Donner son avis sur les projets de textes législatifs et réglementaires; et
- Etablir des prescriptions et publier des guides de bonnes pratiques.

02

Autorisation et contrôle

- Gérer les systèmes:
- D'examen - évaluation;
 - D'octroi des autorisations; et
 - D'inspection et de suivi des activités autorisées mettant en jeu des sources de rayonnements inoisants.

03

Appuis et conseil à l'État

- Assister l'Administration pour la mise en place du système national de protection physique des matières et installations nucléaires et du plan national d'intervention en cas de situation d'urgence radiologique ou nucléaire;
- Conseiller les autorités gouvernementales sur les questions relatives à la SSNR;
- Assister le Gouvernement dans les négociations internationales dans les domaines de compétences d'AMSSNuR.

04

Communication et coopération

- Informer le public sur les processus réglementaires et les aspects relatifs à la sûreté des activités autorisées;
- Développer et renforcer la coopération régionale et internationale et la veille en Sûreté et en Sécurité Nucléaires et Radiologiques.

APERÇU SUR LE SECTEUR NUCLÉAIRE ET RADIOLOGIQUE AU MAROC

INDUSTRIE

- Plus de 400 jauges radiométriques utilisées pour le contrôle qualité en pétrochimie, sucreries, cimenteries;
- Plus de 13 sociétés de contrôles non destructifs.

SÉCURITÉ

- Plus de 100 scanners installés aux ports, aéroports et autres;
- 06 accélérateurs d'électrons.

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT

- 1 réacteur de recherche de 2 MW;
- Plus de 10 laboratoires de recherche.

SANTÉ

- Plus de 7000 installations à rayons X;
- Plus de 270 scanners;
- Plus de 40 accélérateurs d'électrons;
- Plus de 23 centres de Médecine Nucléaire;
- 1 installation Gamma knife;
- 18 unités de radiologie.

AGRICULTURE

- Plus de 20 installations radiologiques vétérinaires;
- 1 irradiateur des aliments;
- 1 irradiateur de semences.

INDUSTRIE RADIOPHARMACEUTIQUE

- 2 Cyclotrons pour la production du Fluor 18;
- 1 laboratoire pour la production d'Iode 131.



CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ NUCLÉAIRES ET RADIOLOGIQUES

Loi n° 142-12

Structure

187 articles répartis en 17 chapitres, et quatre volets :

1. Sûreté et sécurité nucléaires et radiologiques ;
2. Recherche et constatation des infractions et sanctions ;
3. Création, missions et gestion d'AMSSNuR ;
4. Dispositions finales.

Objectifs

1. Réglementer les activités et les installations mettant en œuvre les sources de rayonnements ionisants ;
2. Fixer les mesures de protection physique requises pour les installations et les activités ;
3. Renforcer le système de contrôle réglementaire ;
4. Renforcer la coopération régionale et internationale ; et
5. Mettre en œuvre une politique de communication fiable et transparente.

Champs d'application de la Loi n° 142-12

Installations nucléaires

- Conception;
- Essais de mise en service;
- Exploitation;
- Maintenance;
- Mise à l'arrêt;
- Déclassement.

Installations radiologiques

- Fabrication;
- Acquisition;
- Importation;
- Utilisation,
- Transport;
- Gestion des déchets radioactifs;
- Extraction et Traitement de minerais radioactifs.



PROGRAMME METIERS

Ce programme porte sur l'établissement de stratégies opérationnelles couvrant les fonctions principales d'AMSSNuR :

- Mise à niveau du cadre réglementaire de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques ;
- Inventaire des sources de rayonnements ionisants; et
- Système d'autorisation et d'inspection.

1. MISE À NIVEAU DU CADRE RÉGLEMENTAIRE DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ NUCLÉAIRES ET RADIOLOGIQUES



Réunions plénières du CCR.



AMSSNuR a élaboré une stratégie pour la mise à niveau du cadre réglementaire de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques, et ce, en adoptant une démarche participative et une approche concertée impliquant toutes les parties prenantes nationales concernées par la SSNR.

Grand chantier initié par AMSSNuR dès fin 2016, la mise à niveau du cadre réglementaire de la Sûreté et de la Sécurité Nucléaires et Radiologiques (SSNR) figure parmi les obligations prioritaires édictées par la loi n° 142-12, ainsi que par les orientations stratégiques adoptées par le Conseil d'Administration d'AMSSNuR en septembre 2016.

Compte tenu de l'importance majeure de cette mission, le législateur a fixé un délai de **cinq ans** pour la promulgation de tous les textes réglementaires devant régir le champs de SSNR.



Partant d'une analyse exhaustive de l'existant, AMSSNuR a adopté une démarche transparente, concertée et participative ayant abouti à :

La création d'un Comité pour la mise à niveau du Cadre Réglementaire (CCR) composé de 34 parties prenantes (voir liste en annexes).

L'adoption à l'unanimité de :

- Sa stratégie;
- Sa méthodologie de travail.

L'identification des textes réglementaires en SSNR et garanties à promulguer durant cinq ans: (17 textes identifiés en collaboration avec les parties prenantes).

La tenue de :

- 2 réunions plénières ;
- 17 réunions de groupes de travail thématique;
- 4 réunions de groupes restreints ;
- 2 missions d'experts.

La collaboration avec des experts internationaux de l'AIEA de l'US DOE et de l'UE.

La coordination et la concertation continues avec les membres du comité représentant Les départements concernés via la plateforme web d'AMSSNuR.

05

avant-projets élaborés

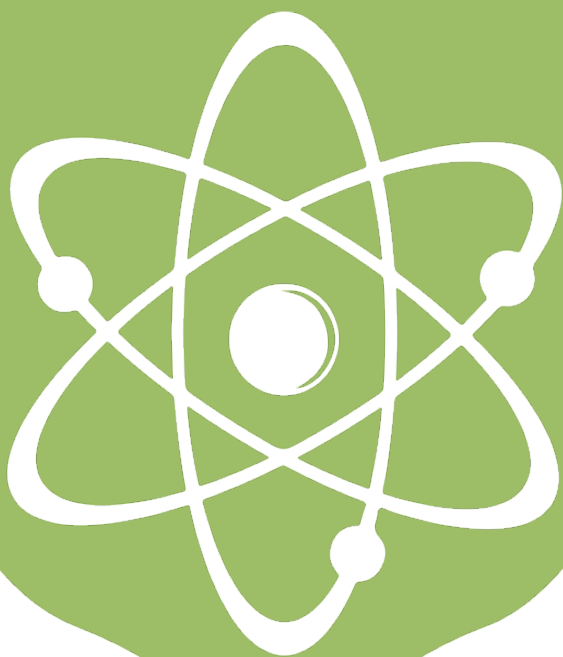
1. Le régime d'autorisation et de déclaration des installations et activités mettant en œuvre les sources de rayonnements ionisants de Catégorie II ;

2. La protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre les risques résultant des rayonnements ionisants ;

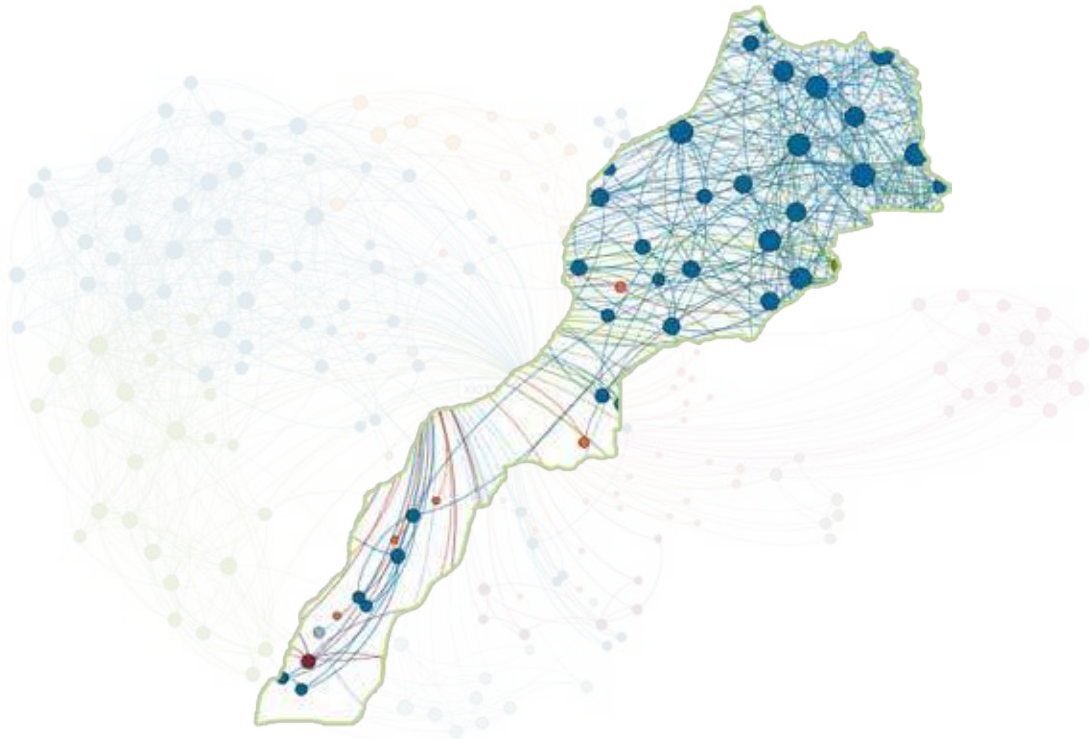
3. L'utilisation des rayonnements ionisants à des fins médicales, médico légales, dentaires et vétérinaires ;

4. La sécurité des sources radioactives ; et

5. La mise en œuvre des garanties et du protocole additionnel.



2. INVENTAIRE DES SOURCES DE RAYONNEMENTS IONISANTS (SRI)



Cette opération permettra de disposer d'une cartographie nationale des SRI

Le registre national des sources de rayonnements ionisants est un inventaire des installations et activités utilisant les Sources de Rayonnements Ionisants (SRI) au niveau national, permettant de :

- Maintenir un haut niveau de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques ;
- Assurer la traçabilité des SRI ; et
- Suivre les mouvements des SRI.

Dans ce sens, AMSSNuR a:

- Lancé le chantier relatif à l'inventaire des SRI y compris les sources hors contrôle réglementaire sur le plan national ;
- Installé le logiciel RAIS 'Regulatory Authority Information System' offert par l'AIEA et permettant le recensement et le suivi des SRI. Une session d'une semaine a été dédiée à l'installation et à la formation des utilisateurs de ce logiciel.

Ce système permettra à AMSSNuR de gérer les données, les informations et les procédures relatives aux autorisations, aux inspections, aux activités de mise en application de la loi, ainsi qu'au suivi des doses reçues par les travailleurs, d'une part, et de tenir à jour le registre national des sources de rayonnements ionisants, d'autre part.

L'opération d'inventaire consiste à repérer et à recenser les SRI au niveau national et à dresser une cartographie nationale des utilisateurs des SRI, ce qui permettra également à AMSSNuR de dimensionner les ressources dédiées à ses fonctions réglementaires.

3. SYSTÈME D'AUTORISATION ET D'INSPECTION

AMSSNuR a déployé, au cours de l'année 2017, un programme d'autorisation, d'inspection et d'accompagnement des acteurs du secteur nucléaire et radiologique national.

Système d'autorisation

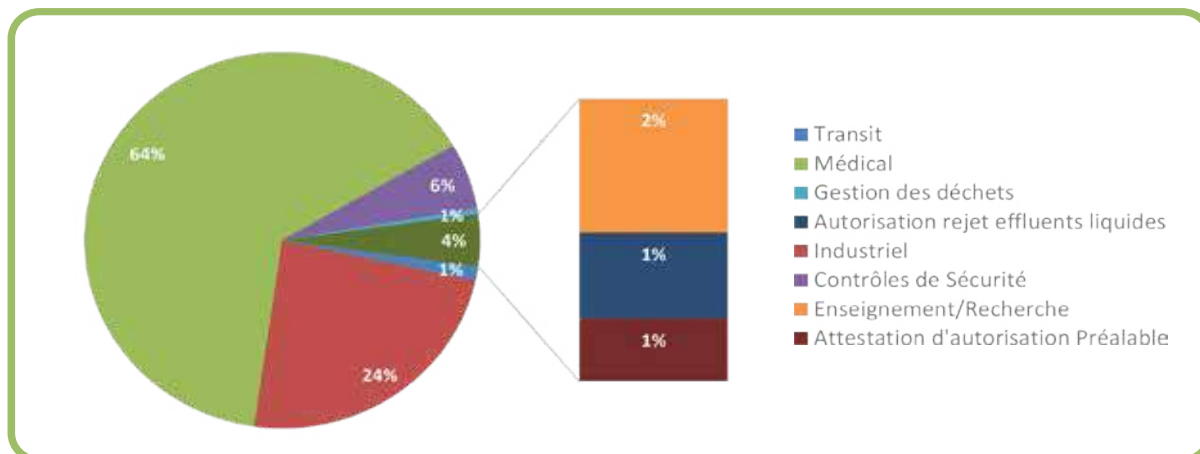
- AMSSNuR a mis en place un programme d'instruction des dossiers de demandes d'autorisations, basé sur l'approche graduée, dont les formulaires de demande d'autorisation sont accessibles sur le site web www.amssnur.org.ma.

AMSSNuR a :

- Délivré plus de **810** autorisations, soit une moyenne de **68** par mois dont **8** concernent de grands projets de conception d'installations médicales (Médecine nucléaire, Radiothérapie et Radiologie) et **4** installations de contrôle de conteneurs et de véhicules aux frontières;
- Organisé environ **30** réunions avec les exploitants des secteurs médical, industriel, de l'enseignement et de la recherche.

Autorisations octroyées en 2017

Activités	Nombre	%
Médical	521	64.3
Industriel	193	23.8
Contôles de Sécurité	46	5.7
Enseignement / Recherche	17	2.8
Autorisation rejet effluents liquides	11	1.4
Transit	10	1.2
Attestation d'autorisation préalable	8	1
Gestion des déchets	4	0.5
Total	810	100



Répartition des autorisations octroyées par nature d'activité

Radiologie (autre que dentaire)	206
Transport	164
Médecine Nucléaire	71
Radiologie dentaire	63
Stockage	57
Exportation	49
Contrôles de Sécurité	46
Contrôle Non Destructif	27
Curiethérapie	24
Autres (Détection de corps étrangers, analyses, traitement par ionisation, etc.)	17
Enseignement/Recherche	17
Jauges	15
Transfert	11
Rejets	11
Transit	10
Attestations d'autorisations préalable	8
Radiothérapie externe (Accélérateurs)	5
Cession	5
Gestion des déchets	4
Total	810

Système d'inspection

Le programme d'inspection mis en place par AMSSNuR vise à :

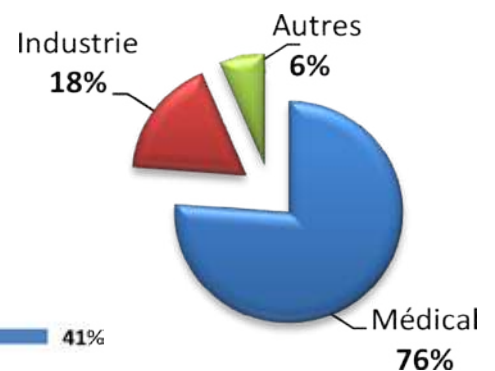
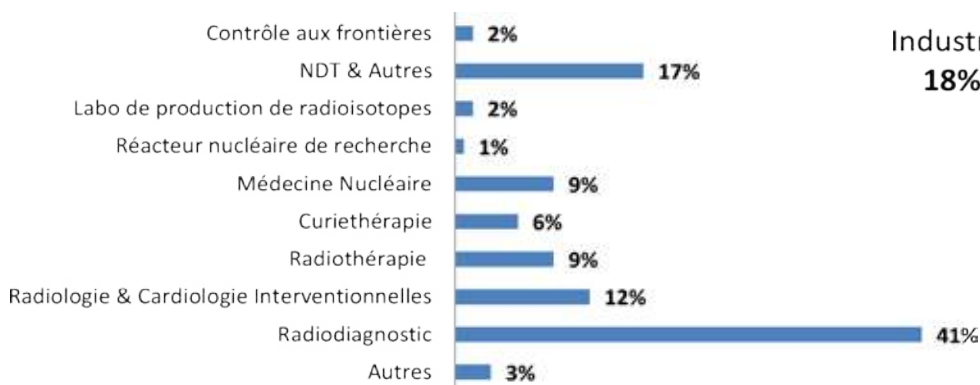
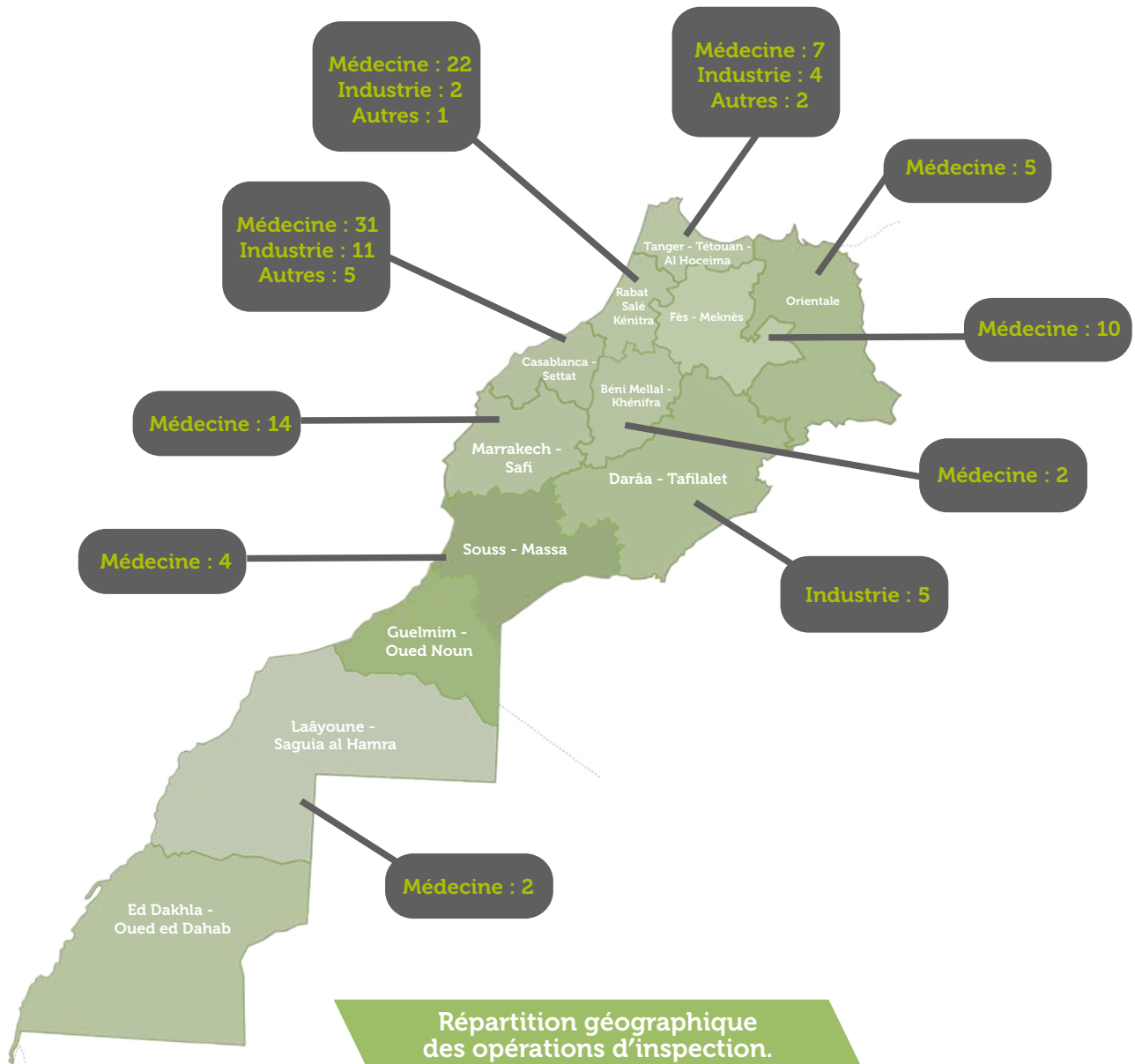
- Etablir, au niveau national, un état des lieux sur la situation en matière de sûreté et de sécurité radiologiques et nucléaires des activités et des installations utilisant des sources de rayonnements ionisants ; et
- Assurer la radioprotection des travailleurs, des patients, du public et de l'environnement.

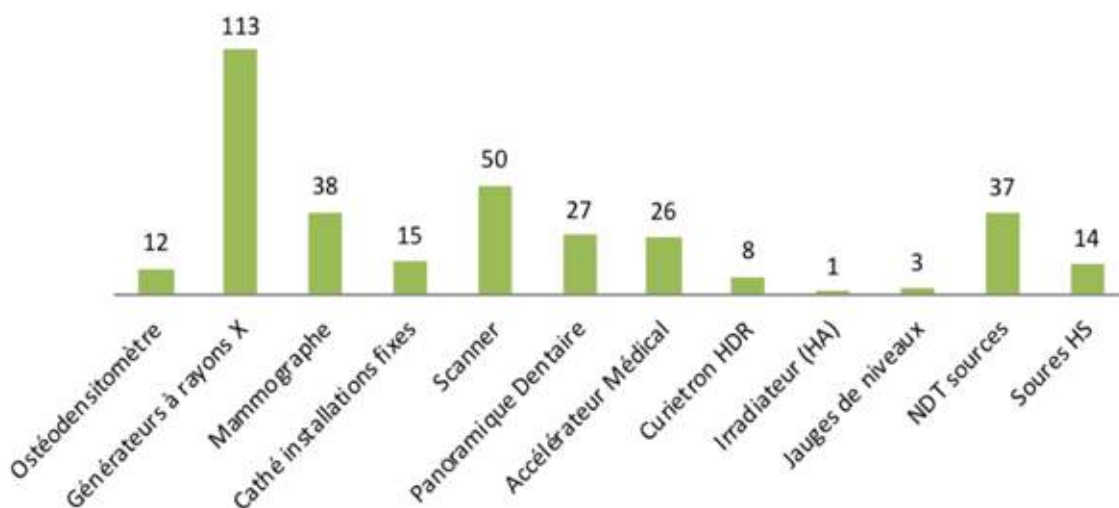


**Inspections effectuées
par AMSSNuR dans les secteurs
industriel et médical.**



Au cours de l'année 2017, 127 opérations d'inspection ont été effectuées couvrant environ 344 installations et activités réparties comme suit :





Installations médicales et industrielles inspectées.

Ce programme d'inspection a concerné également :

- Le transport des sources radioactives (6 sociétés) ;
- Une opération de transit de matières radioactives au port de Casablanca ;
- Un importateur d'équipements radiologiques (1 société) ; et
- Le réacteur nucléaire de recherche opéré par le CNESTEN.

Dans ses premières opérations d'inspection effectuées en 2017, AMSSNuR a adopté une approche d'accompagnement et de sensibilisation des utilisateurs des SRI, et ce, en les informant des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que des normes nationales et internationales en matière de SSNR.

Dans cette démarche, AMSSNuR s'est focalisée sur les risques liés à l'utilisation des SRI et les mesures de protection à mettre en

Mise en œuvre des actions correctives

- La majorité des établissements ont exprimé leur engagement de remédier aux non-conformités constatées lors des inspections. Certains d'entre eux, publics et privés, ont notifié à l'Agence la mise en application effective des actions correctives consignées dans les rapports d'inspection.

Actions d'accompagnement

- Une campagne de sensibilisation est intégrée au programme d'inspection auprès des détenteurs de sources radioactives de haute activité, portant sur la nécessité de mettre en place des mesures de sécurité afin de prévenir les actes malveillants pouvant impliquer ce type de sources.
- Une coopération avec le bureau de Sécurité Radiologique (ORS) relevant du DOE des Etats-Unis d'Amérique.





PROGRAMME D'APPUI A L'ETAT

La loi n° 142-12 stipule qu'AMSSNuR joue un rôle d'appui et de conseil à l'Etat en matière de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques et de garanties.

De ce fait, AMSSNuR intervient dans les domaines suivants :

- Initiative Globale de Lutte Contre le Terrorisme Nucléaire;
- Plan National d'Intervention en cas de Situation d'Urgence Radiologique ou Nucléaire ;
- Mise en Œuvre du Traité sur la Non-prolifération des Armes Nucléaires ; et
- Politique et Stratégie Nationales de la Sûreté Nucléaire et de la Sûreté de la Gestion des Déchets Radioactifs et du combustible usé.

1. INITIATIVE GLOBALE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME NUCLÉAIRE

L'Initiative Globale de Lutte contre le Terrorisme Nucléaire (GICNT) regroupe plus de 80 pays, dont le Maroc, qui en est un membre fondateur.

Dans ce cadre, AMSSNuR a apporté son soutien technique et son expertise au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale (MAECI).

Participation d'AMSSNuR à deux réunions internationales en la matière organisées en 2017, respectivement en Inde et en Bulgarie.



Ces réunions techniques avaient pour objet de discuter des stratégies, des programmes d'action et d'échange d'expériences, ainsi que de bonnes pratiques visant la réduction du risque de détournement de l'utilisation des matières radioactives à des fins malveillantes.

AMSSNuR a initié un projet de coopération avec l'AIEA et l'US DoE pour le renforcement des capacités nationales en matière de criminalistique nucléaire.

Ce projet a permis la réalisation d'une première action sous forme d'une visite technique et scientifique d'experts de la DGSN, de la GR et du CNESTEN au Laboratoire National de Lawrence Livermore en Californie pour s'enquérir des capacités américaines en matière de criminalistique nucléaire.

A l'issue de cette visite, il a été décidé d'organiser, pour la partie américaine, des visites des laboratoires de criminalistique au Maroc en 2018, et ce, dans la perspective d'établir un plan d'action pour adapter les technologies disponibles et identifier les mesures et moyens à mettre en œuvre pour l'amélioration des capacités nationales.

2. PLAN NATIONAL D'INTERVENTION EN CAS DE SITUATION D'URGENCE RADIOLOGIQUE OU NUCLÉAIRE

AMSSNuR est chargée d'assister l'Administration à mettre en place un plan national d'intervention pour faire face à toute situation d'urgence radiologique ou nucléaire, ainsi que pour sa mise en oeuvre.

Le Plan National d'Intervention en cas de Situation d'Urgence Radiologique ou Nucléaire a pour but de protéger et de secourir la population en cas d'urgence radiologique ou nucléaire.



Groupe de travail dédié aux situations d'urgence radiologique ou nucléaire.

- Création, au début de l'année 2017, d'un groupe de travail dédié aux situations d'urgence radiologique ou nucléaire ;
- Elaboration, en cours, du projet de texte réglementaire portant sur la préparation et l'intervention en cas de situations d'urgence radiologique ou nucléaire. Ce projet de texte réglementaire, dont la finalisation est prévue pour fin avril 2018, servira de base pour la préparation du plan national d'intervention en cas d'urgence radiologique ou nucléaire ; et
- Tenue de 7 réunions avec les organismes concernés.

Organismes concernés par la préparation et l'intervention en cas de situations d'urgence radiologique ou nucléaire

- Le Ministère de l'Intérieur ;
- Le Ministère de l'Energie, des Mines et du Développement Durable ;
- Le Ministère de la Santé ;
- Le Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement chargé de l'Administration de la Défense Nationale ;
- Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale ;
- Le Ministère de l'Equipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau ;
- La Direction Générale de la Protection Civile ;
- L'Inspection du Génie des Forces Armées Royales ;
- La Direction Générale de Sécurité Nationale ;
- La Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information ;
- La Marine Royale ;
- L'Etat-Major Général des Forces Armées Royales ;
- L'Inspection du Service de Santé des Forces Armées Royales ;
- Office Chérifien des Phosphates ;
- La Direction de la Météorologie Nationale ;
- L'Agence Spéciale de Tanger Méditerranée ;
- Le Centre National de Radioprotection ;
- Centre Nationale de l'Energie, des Sciences et des Techniques de l'Energie Nucléaire.

AMSSNuR a également initié des programmes de coopération avec l'AIEA, l'UE et le DoE des Etats-Unis, visant, entre autres, à contribuer au développement des capacités nationales en matière de gestion des situations d'urgence radiologique ou nucléaire, et ce, à travers :

- L'organisation d'ateliers de formation ;
- La fourniture d'équipements dédiés aux interventions d'urgence ;
- Des missions d'experts.

3. MISE EN ŒUVRE DU TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES

AMSSNuR est chargée d'établir et de mettre en œuvre un système de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires qui constitue la principale composante de l'Accord de Garanties entre l'AIEA et notre pays.

A cet effet, AMSSNuR a :

- Mis en place un plan d'action qui couvre l'application des exigences du Protocole Additionnel à l'Accord des Garanties, conformément à l'article 116 de la loi n° 142-12 stipulant le respect, par le Royaume du Maroc, des termes du Traité de Non-Prolifération ;
- Initié un projet de coopération avec l'AIEA et le DoE des Etats Unis, qui a permis l'organisation de deux ateliers au profit d'une quarantaine de professionnels marocains concernés ; et
- Elaboré un projet de règlement spécifique à l'Accord de Garanties et à son Protocole Additionnel, qui a été revu par des consultants étrangers du DoE et de l'AIEA. Ce projet de règlement technique a été ensuite soumis à l'approbation du groupe de travail du CCR dédié à la mise en œuvre des Garanties et du Protocole Additionnel.



Atelier national sur le développement de la réglementation relative à l'Accord des Garanties et de son Protocole Additionnel.

Atelier national sur la sensibilisation des organismes concernés par l'Accord des Garanties et de son Protocole Additionnel.



4. POLITIQUE ET STRATÉGIE NATIONALES DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA SÛRETÉ DE LA GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS

Suite aux recommandations de la mission INIR (Integrated Nuclear Infrastructure Review), portant sur :

- Le cadre législatif et réglementaire relatif au programme électronucléaire ;
- L'élaboration d'une politique nationale de sûreté nucléaire ; et
- La mise en place d'une politique et d'une stratégie nationales de la sûreté et de la gestion des déchets radioactifs et du combustible nucléaire usé.

Les travaux d'élaboration des projets de la politique et de la stratégie nationales de gestion des déchets radioactifs et du combustible nucléaire usé ont été entrepris en adoptant une démarche participative incluant le groupe thématique CCR dédié à la sûreté nucléaire et le Comité de Réflexion sur l'Electronucléaire et le dessalement de l'eau de mer (CRED).



Atelier sur la convention commune.

- Les travaux de préparation des projets de politique et de stratégie nationales de gestion des déchets radioactifs et du combustible nucléaire usé ont été basés sur une démarche :
 - Comportant un diagnostic de l'infrastructure nationale dédiée à la gestion des déchets radioactifs couvrant les volets techniques, réglementaires et des ressources humaines ;
 - Tenant compte des études déjà réalisées par les parties prenantes, sous l'égide de l'AIEA ;
 - Considérant un benchmark avec les pays à économie et programme nucléaire similaires aux nôtres ;
 - Intégrant une feuille de route pour mettre en place la stratégie nationale recommandée par la mission INIR.

La mission INIR a été réalisée en 2015 par l'AIEA à la demande du Gouvernement Marocain pour évaluer l'infrastructure nationale nécessaire à l'introduction de l'électronucléaire, qui est considéré comme une option ouverte à long terme, dans la stratégie énergétique nationale.

Au titre de l'exercice 2017, AMSSNuR a :

- Procédé, en collaboration avec le CNESTEN, à la préparation du 6ème rapport national sur la convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs (Joint Convention), qui a été soumis à l'AIEA en octobre 2017 ;
- Initié des actions de sensibilisation des départements concernés pour la ratification de la convention sur la sûreté nucléaire ;
- Contribué à la réunion des Etats-Membres signataires de la Convention Commune organisée au siège de l'AIEA à Vienne, en mai 2017 ;
- Réalisé une visite réglementaire au réacteur de recherche TRIGA MARK II opéré par le CNESTEN, et ce, en préparation de la première inspection de ce réacteur.



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

Activités d'accompagnement des programmes métiers d'AMSSNuR dans les domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques :

- Information du public et communication avec les parties prenantes ;
- Veille et coopération nationale, régionale et internationale ; et
- Stratégie nationale de formation.

1. INFORMATION ET COMMUNICATION

AMSSNuR est chargée d'informer le public sur les processus réglementaires et les aspects relatifs à la sûreté des activités autorisées.

Dans ce cadre, AMSSNuR a :

- Organisé une rencontre nationale à Rabat le 18 février 2017 et une rencontre régionale à Marrakech le 30 novembre 2017 avec les professionnels des secteurs utilisant les sources de rayonnements ionisants (la santé, l'industrie, les mines, l'agriculture, l'environnement, l'énergie, l'enseignement et la recherche scientifique) ;
- Assuré l'information des médias nationaux (presse écrite, audiovisuelle et électronique) et veillé à la couverture médiatique des différents événements organisés en 2017 (Conseil d'Administration, ateliers régionaux, formations...) ;
- Actualisé régulièrement le contenu de son site web, qui a connu un trafic important qui s'est élevé à 6925 visites par an; et
- Adopté une communication digitale par sa présence sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Youtube).



Première rencontre nationale à Rabat le 18 février 2017.



Consciente de l'importance de la communication, AMSSNuR a initié une étude de stratégie de communication dont l'objectif est de mettre en place des plans de communication pluriannuels (2017-2021) assortis de leurs budgets, leurs calendriers et des moyens de mesure et d'évaluation de leur performance.

2. COOPÉRATION ET VEILLE

AMSSNuR accorde un intérêt particulier à la coopération et au développement du partenariat avec les organismes marocains et étrangers.

Dans ce cadre, AMSSNuR a mis en place un programme d'échange et de collaboration couvrant les aspects de formation, d'expertise et d'échange d'expériences appelé à se développer davantage, et ce, grâce aux accords d'entente initiés tant au niveau national, régional qu'international.

Coopération nationale

AMSSNuR a :

- Mis en place le CCR et les groupes thématiques de travail impliquant les départements et organismes concernés (Annexe 2) ;
- Contribué activement aux travaux du CRED et a apporté son expérience et son savoir-faire dans les domaines de la sûreté nucléaire, la gestion des déchets radioactifs, la radioprotection, la sécurité nucléaire, les garanties, la réglementation, la communication et la coopération internationale ; et
- Initié la préparation des accords de coopération avec les organismes de support technique: CNESTEN et les universités pour le volet formation, recherche et renforcement des capacités nationales et des savoirs en rapport avec ses domaines de compétences.



Réunion à l'Institut de Criminalistique de la Gendarmerie Royale.



Rencontre à l'université Hassan 1^{er} Settat.

Coopération Régionale

Dans le cadre de la coopération régionale, AMSSNuR a organisé en 2017 à Rabat, sous l'égide de l'AIEA et en collaboration avec ses partenaires américain et européens les ateliers suivants :

Atelier régional pour le renforcement des cadres réglementaires nationaux de sécurité nucléaire dans les Etats Africains.	3-7 avril 2017	100 participants.	
Cours régional sur la sécurité informatique.	11-15 septembre 2017	28 participants.	
Atelier régional sur l'autorisation. et le contrôle réglementaire	6-10 novembre 2017	17 participants.	
Atelier régional sur la convention commune portant sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs et le combustible usé.	4-8 décembre 2017	10 participants.	

AMSSNuR ambitionne de contribuer au développement de la culture de sûreté et de sécurité au niveau de l'Afrique et de la région MENA et de participer, par conséquent, au rayonnement de notre pays dans ce domaine stratégique.

Coopération internationale

AMSSNuR a :

- Finalisé les termes de référence de l'accord de coopération avec l'Union Européenne, dont la mise en œuvre débutera en janvier 2018 ;
- Signé un accord d'entente avec la Commission Règlementaire Nucléaire (National Regulatory Commission) NRC ;
- Signé un accord d'entente avec l'autorité similaire en Hongrie ;
- Tenu des réunions de travail avec les responsables des autorités de plus de dix-sept pays lors de la Conférence Générale de l'AIEA, organisée du 18 au 22 septembre 2017 à Vienne (France, Egypte, Ghana, Sénégal, Fédération de Russie, Corée du Sud, Canada, Chine, Jordanie, Brésil, Allemagne, Argentine, Emirats Arabes Unis, Mauritanie, Côte d'Ivoire, Hongrie, Etats-Unis d'Amérique).



Signature du Mémorandum d'entente avec NRC et le DoE/NNSA des Etats-Unis d'Amérique.



Signature du Mémorandum d'entente avec l'autorité réglementaire hongroise.

L'année 2017 a été marquée par la nomination, en mai 2017, du Directeur Général d'AMSSNuR à la présidence du 'Steering Committee' du 'Global Nuclear Safety and Security Network GNSSN' qui regroupe des dizaines d'autorités réglementaires américaines, européennes, asiatiques, arabes et autres.



Réunion à l'AIEA dans le cadre du GNSSN.

Cette nomination a eu un impact positif, notamment en matière de réseautage, de formation et de perfectionnement des cadres d'AMSSNuR :

- Opportunités offertes par ce réseau qui constitue le point d'accès à quatorze autres réseaux thématiques internationaux et régionaux, ainsi qu'à plusieurs autres plateformes de gestion des connaissances en sûreté et en sécurité nucléaire tels que le RCF, FRNBA et ANNuR.
- Sessions de formation, au profit du personnel, organisées par l'AIEA dans plusieurs Etats Membres, totalisant une durée de formation et de perfectionnement de 106 semaines-hommes.

AMSSNuR a également contribué aux programmes régionaux et nationaux mis en place par l'AIEA, qui constituent des opportunités pour développer des relations de coopération triangulaire avec d'autres pays africains.

3. STRATÉGIE DE FORMATION EN RADIOPROTECTION

AMSSNuR veille à la mise en place d'une stratégie nationale de formation en SSNR, ayant pour objet l'établissement et la réalisation d'un programme national pluriannuel, destiné à l'ensemble du personnel exerçant dans les différents secteurs socio-économiques mettant en œuvre des sources de rayonnements ionisants. L'objectif de ce programme est le maintien et le développement de capacités nationales durables en matière de formation en SSNR.



Utilisateurs de sources de rayonnements ionisants.

Dans ce cadre, AMSSNuR :

- A initié une étude sur la stratégie nationale de formation et de qualification des ressources humaines dans le domaine de SSNR ;
- S'est appuyée sur les guides de l'AIEA et le benchmarking avec des autorités similaires, notamment en Malaisie, au Ghana, en France et en Belgique, et a associé l'ensemble des parties concernées, telles que les universités, le CNESTEN, les organisations professionnelles et les ONGs.



PROGRAMME SUPPORT

Le programme support, dédié au développement des activités d'appui organisationnel, administratif, des ressources humaines et de la logistique, a été lancé par AMSSNuR au cours du 2ème semestre 2016 et comprend :

- Mise en place des outils de gestion ;
- Système d'information ;
- Développement de la gestion des ressources humaines ;
- Mise en place des pratiques de bonne gouvernance ; et
- Développement des ressources propres.

1. MISE EN PLACE DES OUTILS DE GESTION

AMSSNuR a initié dès sa mise en service, en étroite collaboration avec la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation (DEPP) et la Direction du Budget (DB), les démarches nécessaires pour la mise en place des outils de gestion et de gouvernance, prévus par la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes.

Statut du personnel

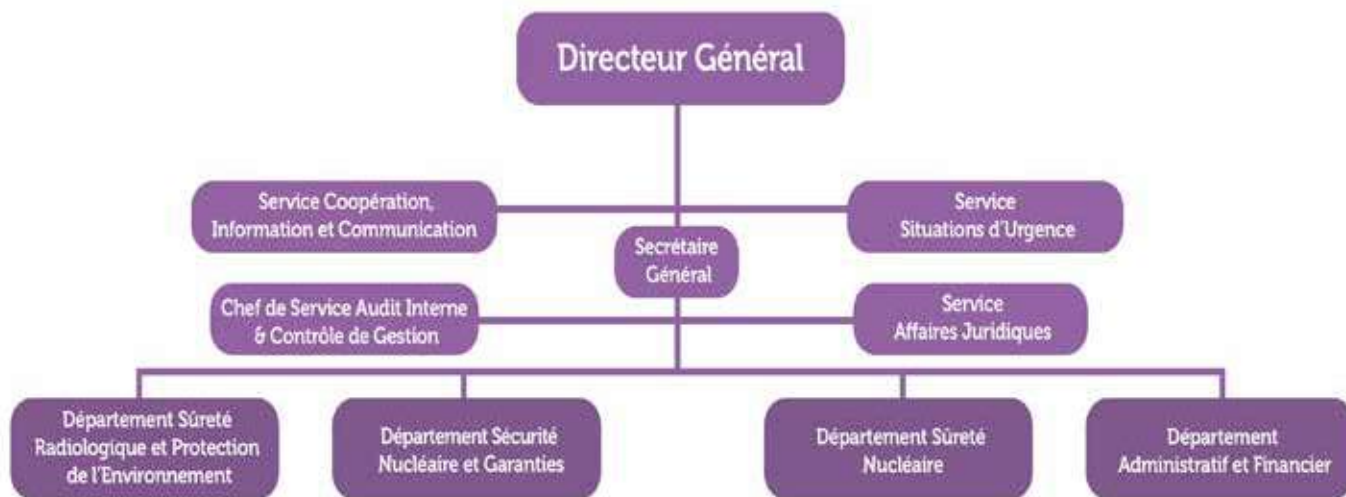
Adopté par le Conseil d'Administration lors de sa session du 16 septembre 2016, le statut du personnel fixe les conditions de recrutement, de rémunération et d'avancement, ainsi que les droits et obligations du personnel de l'Agence.

Organigramme

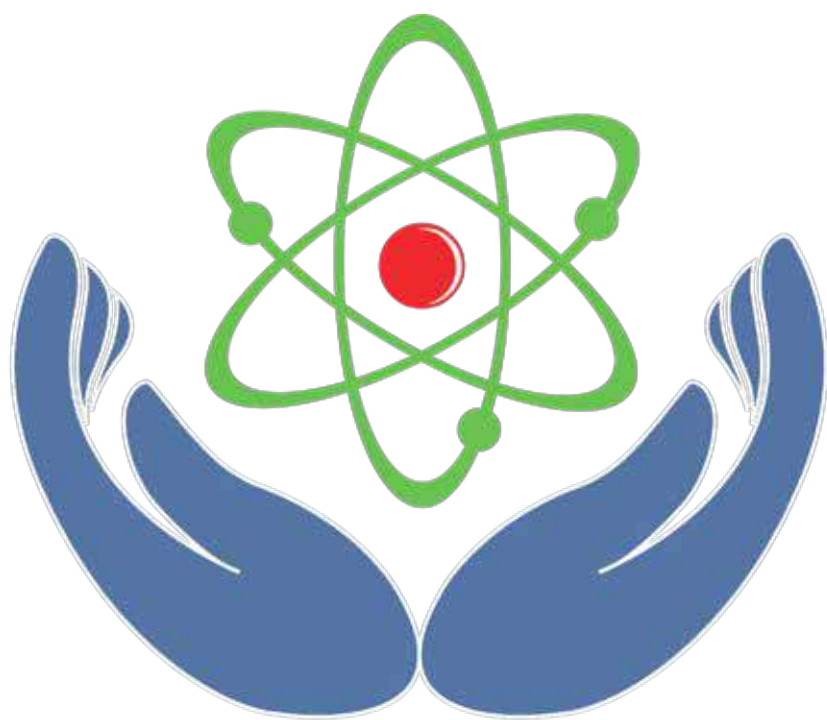
Après élaboration sur la base des études entreprises dans le cadre de la coopération avec l'UE et la mission de l'AIEA, l'organigramme d'AMSSNuR a été approuvé par le Conseil d'Administration en 2016.

Taux d'implémentation de l'organigramme d'AMSSNuR à fin décembre 2017 : 34,14 %.





Organigramme



امسنور
 AMSSNuR

Règlement relatif aux marchés

Adopté par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2017, le règlement spécifique des marchés fixe les modalités de passation des appels d'offres d'AMSSNuR, inspiré du décret n°2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics passés pour le compte de l'Etat.

Règlement comptable et financier

Arrêté portant organisation comptable et financière. Cet arrêté comprend 33 articles.

Décision fixant le plafond et le seuil des visas

Décision fixant les seuils du visa préalable du Contrôleur d'Etat d'AMSSNuR pour la conclusion des marchés, des contrats et conventions des prestations de service et les subventions et dons accordés par AMSSNuR. Cette décision fixe également le plafond des engagements effectués par bons de commandes.

Décision de recrutement des responsables

Décision relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité. Cette décision fixe les modalités et les conditions de nomination aux postes de responsabilités prévus par l'organigramme de l'Agence.

2. SYSTÈME D'INFORMATION

AMSSNuR a initié en 2017 la préparation de la mise en œuvre du système de gestion intégré qui comprend les projets suivants :

- Le Système d'Information RH : élaboration des spécifications et du périmètre du futur SIRH;
- Le Système d'Information Métiers : étude des fonctionnalités de l'outil RAIS, ainsi que l'élaboration de la liste des processus métiers à mettre en place dans le futur SI Métiers; et
- Le Système d'Information Support : finances, comptabilité, budget, achats, logistique, audit et reporting.

En outre, AMSSNuR a procédé à l'établissement du plan de mise en œuvre du SI pour la période 2017/2018.

L'Agence a également initié, en 2017, les démarches visant la mise en place des manuels de procédure relatifs à la gestion administrative, financière et comptable, ainsi qu'aux activités métiers.

3. DÉVELOPPEMENT DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Schéma directeur RH

AMSSNuR a élaboré son Schéma Directeur des Ressources Humaines qui représente une feuille de route RH établie pour la période 2017-2021, alignant le développement du capital humain avec la vision stratégique d'AMSSNuR. Elle sera mise en place selon une démarche intégrée et systémique qui appréhende le cycle de gestion des ressources humaines dans sa globalité, selon le processus :

Mission-Vision-Valeurs-Stratégie-Organisation-RH.

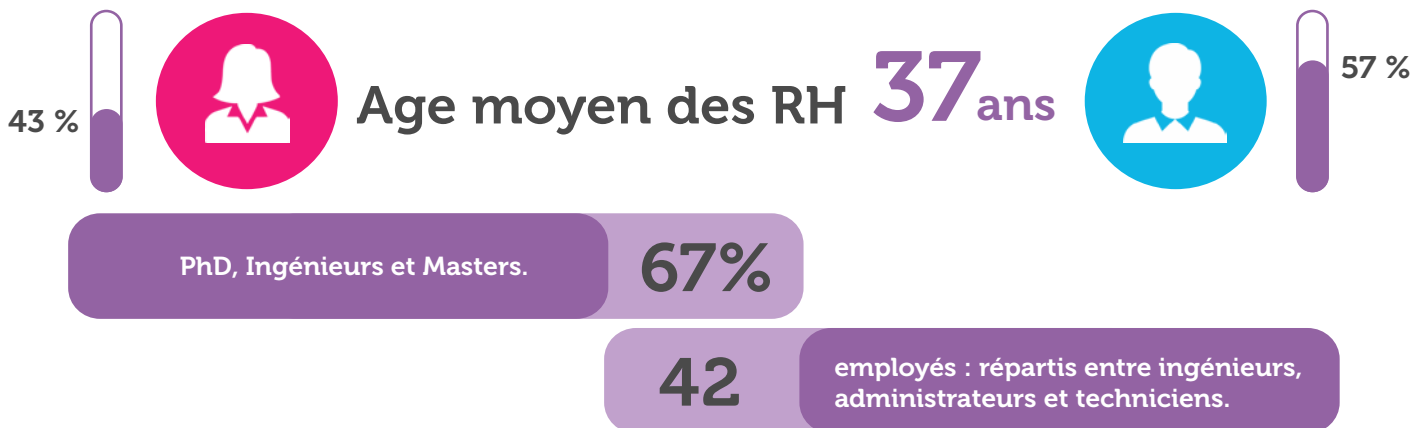
Ce modèle se décline en trois dimensions :

- Une dimension stratégique intégrant la mission, la vision, les valeurs et la stratégie ;
- Une dimension organisationnelle intégrant l'organigramme devant supporter le processus stratégique ;
- Une dimension RH intégrant l'ensemble des politiques et process RH.

Recrutement

• A fin 2017, l'effectif d'AMSSNuR s'élève à 42 employés répartis entre hauts responsables, cadres supérieurs, cadres moyens et agents :

- Âge moyen : 37 ans.
 - Femmes : 43 %.
 - Hommes : 57 %.
 - Postes de responsabilité occupés : 14 dont 36 % occupés par des femmes
 - 38 % de cadres supérieurs.
 - 38 % de cadres moyens.
 - 24 % d'agents.
- Docteurs, Ingénieurs et Masters : 28.
 - Autres : 14.
 - Plus de 45 % des employés ont une expérience de plus de 10 ans.



Formation continue

Les actions menées au profit des cadres et agents :

- Action de formation de plus de 500 jours de formation au profit des Cadres et Agents en collaboration avec l'AIEA, ANNUR, l'UE, et d'autres partenaires dans les domaines de la sûreté nucléaire, la sécurité nucléaire et radiologique, les garanties, la gestion des situations d'urgence radiologique et la communication ;
- Formation en langue anglaise ;
- Actions de développement humain (team building, rencontres périodiques...).



Systeme intégré de gestion des ressources humaines

AMSSNuR a initié l'étude pour la mise en place d'un système intégré de gestion des ressources humaines visant à :

- Optimiser et améliorer la productivité de la Division des Ressources Humaines ;
- Disposer d'un outil d'aide à la décision ;
- Assurer l'intégrité et la confidentialité des données ;
- Faciliter l'échange de données avec les différents partenaires d'AMSSNUR (Banques, Assurances, Mutuelles, organismes de crédits...) ;
- Améliorer la qualité du service rendu aux employés d'AMSSNuR, avec la mise en place d'un portail RH et des fonctions self-service ; et
- Améliorer la performance d'AMSSNUR.

4. MISE EN PLACE DES PRATIQUES DE BONNE GOUVERNANCE

AMSSNuR a initié en 2017, en étroite collaboration avec la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation (DEPP), les démarches nécessaires pour la mise en place des outils de gestion, prévus par la loi n° 69-00 et le code de bonnes pratiques de gouvernance établi par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Bonnes Pratiques de Gouvernance

En application des dispositions de la loi n° 69-00, ainsi que des orientations du code de bonnes pratiques de gouvernance, AMSSNuR a soumis à l'approbation du Conseil d'Administration en 2017 les projets portant sur :

- La charte du Comité d'Audit : Elle précise la composition, les attributions, le fonctionnement du Comité d'Audit, ainsi que les responsabilités et devoirs des membres le composant ;
- Le règlement intérieur du Conseil d'Administration: Il définit les règles et les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration d'AMSSNuR en complément des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles découlant des textes de création d'AMSSNuR.

En outre, une charte du Comité Scientifique a été adoptée, elle définit les missions, la composition, le fonctionnement du Comité scientifique d'AMSSNuR, ainsi que les règles de propriétés intellectuelles et de confidentialité.

5. DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES

- Conformément à la décision de la première session du Conseil d'Administration et compte tenu de l'importance du développement de ses ressources propres et de la valorisation des services et de prestations rendus aux différents utilisateurs des sources de rayonnements ionisants, AMSSNuR a initié une étude sur la redéfinition de sa grille des tarifs visant à réévaluer les coûts des prestations rendues.

Les résultats de cette étude seront présentés au Conseil d'Administration en 2018.





ANNEXES

ANNEXES :

- **LISTE DES ABRÉVIATIONS;**
- **DÉPARTEMENTS ET ORGANISMES MEMBRES DU CCR;**
- **ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS EN 2017.**

ANNEXE 1 : LISTE DES ABRÉVIATIONS

Abréviation	Signification
ADN	Administration de la Défense Nationale.
AFRA	Accord Régional de Coopération Africaine.
AIEA	Agence Internationale de l'Énergie Atomique.
AMSSNuR	Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaire et Radiologiques.
ANNUR	Réseau Arabe des Régulateurs Nucléaire.
CNESTEN	Centre National de l'Énergie, des Sciences et des Techniques Nucléaires.
CRED	Comité de Réflexion sur l'Electronucléaire et le Dessalement de l'eau de mer.
CNRP	Centre National de Radioprotection.
CCR	Comité de mise à niveau du Cadre Réglementaire.
DEPP	Direction des Établissements Publics et de la Privatisation.
DGPC	Direction Générale de la Protection Civile.
DGSN	Direction Générale de Sûreté Nationale.
FNRBA	Forum des Autorités de Réglementation Nucléaire en Afrique.
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences.
GICNT	Initiative Globale de Lutte contre le Terrorisme Nucléaire.
GNSSN	Réseau Globale de Sûreté et de Sécurité Nucléaire.
GR	Gendarmerie Royale.
INIR	Examen Intégré de l'Infrastructure Nucléaire.
MAECI	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.
MAPMDREF	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêt.
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances.
MEMDD	Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable .
MENFPESRS	Ministère de L'Education Nationale, la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique.
METLE	Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau.
MI	Ministère de l'Intérieur.
MICIEN	Ministère de l'Industrie, de l'Investissement , du Commerce, et de l'Economie Numérique.
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord.
MR	Marine Royale.
MS	Ministère de la Santé.
NRC	Commission de Réglementation Nucléaire.
ORS	Bureau de Sécurité Radiologique.
PNIUR	Plan National d'Intervention d'Urgence Radiologique.
PNPP	Plan National de Protection Physique des Installations et matières nucléaires.
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement.
RAIS	Système d'Information de l'Autorité Réglementaire.
RCF	Forum de Coopération des Régulateurs.
SSNR	Sûreté et Sécurité Nucléaires et Radiologiques.
SI	Système d'Information.
SRI	Sources de Rayonnements Ionisants.
SIRH	Système d'Information des Ressources Humaines.
US DEO	Départements de l'Energie des Etats-Unis d'Amérique.
UE	Union Européenne.

ANNEXE 2 : DÉPARTEMENTS ET ORGANISMES MEMBRES DU CCR

- Ministère de l'Industrie de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique ;
- Ministère Déléguée Chargé du Commerce Extérieur ;
- Ministère du Travail et de l'Insertion professionnelle ;
- Ministère de l'Energie, des Mines et du Développement Durable ;
- Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale ;
- Ministère de la Santé ;
- Ministère de l'Intérieur ;
- Ministère de L'Education Nationale, la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique ;
- Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts / Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires ;
- Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Administration de la Défense Nationale ;
- Institut de la Criminalistique de la Gendarmerie Royale ;
- Inspection du Service de Santé des Forces Armées Royales ;
- Inspection Génie / Forces Armées Royales ;
- 3ème Bureau / Forces Armées Royales ;
- Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information ;
- Marine Royale ;
- Direction Nationale de la Météorologie ;
- Direction des Hôpitaux et des Soins Ambulatoires ;
- Direction Générale de la Protection Civile ;
- Direction Générale de la Sûreté Nationale ;
- Direction Générale de la Surveillance du Territoire ;
- Centre National de Radioprotection ;
- Administration des Douanes et Impôts Indirects ;
- Office National des Hydrocarbures et des Mines ;
- Office Chérifien des Phosphates ;
- Centre National de l'Energie des Sciences et Techniques Nucléaires ;
- Société Marocaine de Radiologie ;
- Ordre National des Médecins du Maroc ;
- Ordre National des Médecins Dentistes du Maroc ;
- Fédération Nationale de Radiologie et d'Imagerie Médicale – Société Marocaine de Radiologie
- Association Marocaine de Physique Médicale ;
- Association Marocaine de la Médecine Nucléaire ;
- Société Marocaine de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique.

ANNEXE 3 : ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS EN 2017

N°	Événement	Date	Participants / Experts	Objectifs
1	1ère Rencontre nationale avec les acteurs du secteur nucléaire et radiologique.	18/02/17	150	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de contact. Présentation des projets d'AMSSNuR.
2	1ère Réunion du Comité de mise à niveau du Cadre Réglementaire CCR.	21/03/17	40	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des travaux du chantier de mise à niveau réglementaire.
3	Atelier régional pour le renforcement des cadres réglementaires nationaux de sécurité nucléaire dans les Etats Africains.	3-7/04/17	100	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir des liens avec les autorités conseurs en Afrique. • Renforcer la coopération avec l'AIEA et d'autres pays donateurs.
4	Réunion sur la réglementation pour la mise en œuvre du TNP.	10-12/04/17	7 experts	<ul style="list-style-type: none"> • Discuter le contenu exhaustif d'une réglementation pour la mise en œuvre du TNP et du plan d'action de coopération avec le DOE.
5	Atelier national sur la réglementation des garanties et du protocole Additionnel.	13-14/04/17	40	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les utilisateurs nationaux.
6	Réunion de consultation avec l'AIEA et le DOE.	15-16/05/17	2 experts	<ul style="list-style-type: none"> • Révision de l'avant-projet du texte réglementaire portant sur la comptabilité des matières nucléaires.
7	2ème Réunion du CCR.	24/05/17	40	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la stratégie de mise à niveau réglementaire et de la feuille de route de création des groupes thématiques.
8	5 réunions des groupes thématiques/CCR.	7-12-13-20-21/07/17	20 par réunion	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de cinq avant- projets de textes réglementaires.
9	Réunion avec GRS.	25-26/07/17	2 experts	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation des éléments d'un accord d'entente et discussion des opportunités d'assistance.
10	Mission d'expert.	1-4/08/17	2 experts	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation de la politique et de la stratégie nationale de la sûreté de la gestion des déchets radioactifs.